

Conclusions 2020 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Burundi

En 2020, le Burundi a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a adopté un nouveau Code du travail qui réalise d'importants progrès pour aligner le cadre juridique burundais sur les normes internationales, notamment en relevant l'âge minimum d'admission à l'emploi à 16 ans et celui pour les travaux légers à 15 ans. Les services de répression ont également mis en œuvre des mesures strictes pour surveiller les déplacements d'enfants non accompagnés et identifier les affaires de traite des enfants. Par ailleurs, le gouvernement a lancé deux nouveaux programmes visant à améliorer les capacités de lutte contre la traite au Burundi et offrir d'autres possibilités d'emploi aux jeunes vulnérables à l'exploitation. Toutefois, au Burundi, des mineurs sont assujettis aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants font aussi des travaux dangereux dans le secteur de l'orpaillage. Il n'y a pas au Burundi d'âge de fin de scolarité obligatoire correspondant à l'âge minimum d'admission à l'emploi et le gouvernement n'a pas fourni de données exhaustives en matière d'application du droit pénal concernant les pires formes de travail des enfants. Par ailleurs, il subsistait d'autres difficultés, telles qu'un manque de ressources pour mener des inspections du travail et des enquêtes judiciaires, d'enseignants bien formés et d'infrastructures dans le secteur de l'éducation, et l'insuffisance des programmes sociaux afin de lutter contre le travail des enfants.

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Burundi sont proposées :

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		Année(s) où elle a été proposée
Domaine	Mesure proposée	
Cadre juridique	Veiller à l'interdiction pénale du travail forcé et à l'imposition éventuelle de sanctions plus sévères que de simples amendes.	2019 – 2020
	Veiller à l'interdiction pénale de l'utilisation d'enfants dans le cadre d'activités illicites et à l'imposition éventuelle de sanctions plus sévères que de simples amendes.	2015 – 2020
	Adopter une loi fixant l'âge de fin de la scolarité obligatoire pour qu'il corresponde à l'âge minimum d'admission à l'emploi.	2009 – 2020
	Veiller à ce que tous les enfants soient à l'abri d'activités professionnelles dangereuses, y compris dans le secteur de l'agriculture, qui les exposent à des conditions de travail dangereuses et où l'on sait que se produit le travail des enfants.	2016 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que le recrutement d'enfants de moins de 18 ans par des groupes armés non étatiques fasse l'objet d'une interdiction pénale.	2012 – 2020
Application	Effectuer des inspections dans les zones et secteurs où l'on sait que le travail des enfants est fréquent, notamment dans l'agriculture et le secteur informel.	2020
	Veiller à ce que le gouvernement effectue un nombre adéquat d'inspections du travail et que celles-ci couvrent l'ensemble des régions du pays.	2019 – 2020
	Accroître le nombre des inspecteurs du travail pour qu'il corresponde aux avis techniques de l'OIT.	2009 – 2020
	Allouer un financement et des ressources suffisants à l'Inspection générale du travail et de la sécurité sociale pour couvrir les besoins tels que carburant, per diems, fournitures de bureau et moyens de transport.	2009 – 2020
	Publier des informations sur les efforts d'application du droit pénal, notamment sur la dispense éventuelle d'une formation initiale aux enquêteurs, et sur le nombre d'enquêtes menées, d'infractions identifiées, de poursuites lancées et de condamnations obtenues en matière d'application pénale de la législation sur le travail des enfants.	2017 – 2020
	Veiller à ce que les responsables publics se voient dispenser des formations appropriées sur la législation concernant les pires formes de travail des enfants.	2019 – 2020
	Veiller à ce que les organismes d'application du droit pénal et les organes de lutte contre la traite des personnes disposent des ressources, des directives et des capacités nécessaires pour enquêter sur les affaires dans ces domaines et dispenser des services aux victimes.	2019 – 2020
	Renforcer les mécanismes d'orientation entre les services de répression, les services sociaux et les organisations de la société civile pour veiller à ce que les affaires dans ce domaine fassent l'objet d'enquêtes adéquates et que les victimes reçoivent des services.	2020
Coordination	Améliorer les capacités du Comité national multisectoriel pour l'élimination des pires formes de travail des enfants pour veiller à	2015 – 2020

Propositions de mesures publiques en vue d'éliminer le travail des enfants		
Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	ce que les régions en dehors de la capitale soient également couvertes.	
	Assurer la viabilité des mécanismes de coordination en place en leur allouant un financement régulier.	2019 – 2020
	Améliorer la formation et la coordination entre les différents acteurs de la lutte contre la traite des personnes.	2020
Politiques gouvernementales	Adopter une politique, comme un Plan national d'action contre le travail des enfants ou contre la traite des personnes, qui s'attaque à toutes les pires formes pertinentes de travail des enfants.	2015 – 2020
Programmes sociaux	Recueillir et publier des données sur la prévalence du travail des enfants dans l'ensemble des secteurs pertinents.	2020
	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en augmentant le nombre d'enseignants bien formés, en développant les infrastructures pour répondre aux besoins des filles et des personnes en situation de handicap dans les établissements d'enseignement, et en augmentant les taux d'enregistrement des naissances pour les populations telles que le groupe ethnique des Batwa.	2015 – 2020
	Mettre en place des programmes de lutte contre le travail des enfants, notamment dans l'agriculture, et développer les programmes existants de ce type.	2009 – 2020